

VERZENAY Info

Secrétariat de Mairie

Du lundi au vendredi:
9 heures à 12 h 30
Tél : 03.26.49.42.68
Fax : 03.26.49.44.03
mairie.verzenay@wanadoo.fr

Permanence du Maire et des adjoints

Du lundi au vendredi
De 11 h 30 à 12 h 30

Bibliothèque Municipale

Mardi de 15 heures à 18 h 30
Mercredi de 14 heures à 18 h 30
Samedi de 10 heures à 12 h 30
Tél : 03.26.49.80.51

Collecte sélective

- Ordures ménagères
(couvercle bordeaux)
Mardi à partir de 8 heures
- Collecte sélective
(couvercles bleu et jaune)
Vendredi à partir de 4 heures
sortir les bacs le jeudi soir

Déchèterie de Villers-Marmery

Lundi, mardi de 14 à 18 heures
Mercredi et vendredi
de 9 à 12 heures
Jeudi et samedi de 9 à 12 heures
et 14 à 18 heures

Sycotec : 03.26.05.40.78

Numéricable : 39 90

Agence Postale

03.26.46.25.07

Assistante Sociale

Permanence tous les derniers mardis de chaque mois à la Mairie, de 10 heures à 11 h 30

Numéros d'urgences

Pompiers : 18
Samu : 15
Police : 17
Centre anti-poison : 03.83.32.36.36
Gendarmerie de Beaumont :
03.26.03.92.40



ANNEE 20 NUMERO 112

Janvier - Mars 2020



© ImaginesInAir

Crise sanitaire COVID-19.

L'espace Jean Bovièr ainsi que le jardin public sont interdits au public. Merci de bien faire respecter toutes les consignes, de protéger vos proches ainsi que vous mêmes.

Des restrictions d'accès à l'agence postale ont été mises en place et l'agence sera ouverte le matin de 10h à 12h30.

La mairie sera fermée à partir de mardi 16 mars. Une permanence sera assurée aux heures habituelles pour répondre au téléphone et aux mails. Ces mesures peuvent évoluer à tout moment.

Informations générales

Site Internet Verzenay

Après plusieurs années de travail sur le sujet, le nouveau site de Verzenay a été mis en ligne début mars. Vous trouverez toutes les informations concernant votre village à l'adresse suivante : <https://www.verzenay.fr/>
Le nouveau Conseil Municipal disposera d'une corde supplémentaire à son arc « Communication ».

Un grand merci à Sylvain Mizon et Ambre Bianchetti de la société ID Design de Taissy qui ont assuré toute la partie développement technique ; à Karine Gaudriller, la Commission Communication et Emilie Renoir-Sibler pour leurs travaux d'Hercule sur les textes.

Si vous souhaitez présenter votre association, illustrer le site avec vos photos, n'hésitez pas à écrire à la Mairie à l'adresse courriel habituelle mairie.verzenay@wanadoo.fr, en précisant en objet « Site Internet ».

Espace Culturel Caveau Saint Vincent

Les travaux sont terminés. La Commission de sécurité est passée et a émis un avis favorable à l'ouverture de notre salle.

Boulangerie

Notre boulanger se propose de livrer gratuitement aux personnes âgées leur pain pendant la période d'épidémie.

Objets trouvés à réclamer en Mairie :

- 1 bip maison portail CAME trouvé rue Thiers
- 1 boucle d'oreille « tortue » trouvée lors des vœux du Maire
- 1 Paire de gants en laine bordeaux trouvée Avenue de Champagne

Informations Coronavirus

Depuis décembre 2019 une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine.

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

Le 14 mars 2020, le Premier ministre a décidé, à la suite du passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie et jusqu'à nouvel ordre, de fermer tous les lieux recevant du public qui ne sont pas indispensables à la vie du pays. Il s'agit notamment des restaurants, cafés, cinémas, discothèques. Les lieux de culte resteront ouverts, mais les rassemblements et les cérémonies devront être reportés. Il s'agit également de tous les commerces à l'exception des commerces essentiels. Resteront notamment ouverts les pharmacies, commerces alimentaires, stations-services, banques, bureaux de tabac, ainsi que les services publics essentiels.

L'objectif est d'éviter de se rassembler, limiter les réunions amicales et familiales, n'utiliser les transports en commun que pour aller au travail et seulement si la présence physique au travail est indispensable.

État Civil

Naissances

Le 25 février 2020 de PONCELET Daphné
Le 25 février 2020 de PONCELET Basile

Décès

Le 20 décembre 2019 de Madame Irène ROGIER-MAZIÈRES
Le 31 décembre 2019 de Madame Julia VASSEUR épouse DUVAL
Le 23 janvier 2020 de Monsieur THUILLIER Pierre
Le 28 janvier 2020 de Monsieur ROUSEAU Jackie
Le 11 mars 2020 de Monsieur LECCA Luciano



Qu'est-ce que le Coronavirus COVID-19 ?

Les Coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des Coronavirus) à des pathologies plus sévères comme le MERS-COV ou le SRAS.

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau Coronavirus. La maladie provoquée par ce Coronavirus a été nommée COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé - OMS.

Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie ; c'est-à-dire que l'épidémie touche désormais 137 pays sur une zone étendue.

Quels sont les symptômes du Coronavirus COVID-19 ?

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre et des signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement.

Existe-t-il un vaccin ?

Il n'existe pas de vaccin contre le Coronavirus COVID-19 pour le moment. Plusieurs traitements sont en cours d'évaluation en France, en lien avec l'OMS pour être utilisés contre le Coronavirus COVID-19. Dans l'attente, le traitement est symptomatique.

La prise d'anti-inflammatoires (ibuprofène, cortisone...) pourrait être un facteur d'aggravation de l'infection.

De nombreux programmes français et européens et des essais cliniques, sont en cours afin d'améliorer le diagnostic, la compréhension et la prise en charge de cette maladie. Par ailleurs, des équipes travaillent sur plusieurs pistes de traitement à Paris, Marseille ou encore Lyon ; les protocoles ont commencé. Des équipes sont également à pied d'œuvre pour inventer un vaccin, qui pourra voir le jour dans les prochains mois.

Comment se transmet le Coronavirus COVID-19 ?

La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection. Un des vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées.

Quel est le délai d'incubation de la maladie ?

Le délai d'incubation, période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes. Le délai d'incubation du coronavirus COVID-19 est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours. Pendant cette période, le sujet peut être contagieux : il peut être porteur du virus avant l'apparition des symptômes ou à l'apparition de signaux faibles.

Pourquoi ne plus tester tous les patients avec symptômes ?

Devant l'augmentation du nombre de cas, la recherche systématique de contacts est devenue inutile. Tester tous les patients présentant des symptômes conduirait à saturer la filière de dépistage alors que pour les cas graves et les structures collectives de personnes fragiles, le dépistage permet toujours de prendre des mesures immédiates (par exemple pour prévenir la diffusion du virus au sein d'un hôpital lorsqu'un patient est hospitalisé). Le décompte des cas ne se fonde plus uniquement sur les cas diagnostiqués biologiquement, mais sur des estimations épidémiologiques, comme cela se fait pour la grippe tous les ans (nombre de consultations, nombre de cas graves ou de décès...). Ces modifications reflètent donc une volonté d'adapter la réponse en fonction de l'évolution de la propagation du coronavirus dans les différents territoires.

Pour plus d'informations, le gouvernement a mis en place un site dédié mis à jour quotidiennement en fonction de l'actualité :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2019

Etaient présents : Messieurs le Maire Jacques GRAGÉ, Thierry GIBELIN, Jean-Claude BONNIER, Patrick DEMARLY, Raphaël SIBLER, Damien WOLFS
Et Mesdames Delphine BIENVENOT, Frédérique HATTÉ, Aude KRANTZ, Sabrina LELARGE, Frédérique MOUZON-LAHÉMADE, Agath RABEUX-MENU, Céline ROUSSEAUX

Absents excusés : Monsieur Cyrille DUTERNE donnant pouvoir à Monsieur le Maire Jacques GRAGÉ, Monsieur Denis BOVIÈRE donnant pouvoir à Monsieur Damien WOLFS, Madame Aude KRANTZ donnant pouvoir à Monsieur Thierry GIBELIN

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Frédérique HATTÉ

Séance ouverte à 20 h 00

Délibérations :

Informations :

Travaux Espace Culturel « Caveau Saint-Vincent » :

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise MARZIN PRO a fait parvenir un devis complémentaire, suite aux changements de la pierre, de la reprise des niveaux du sol dans le vestiaire et sanitaire, le cadre et contre plaque de couverture en acier galvanisé dans l'entrée, modification du tapis d'entrée pour la somme de 2 498.76 € TTC. Le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe le devis complémentaire de MARZIN PRO.

Jardin Public : suite à la réunion du 10 octobre 2019 avec Monsieur Thomas SECONDÉ, architecte, la commission commente en projection les plans du réaménagement du Jardin Public ; à savoir qu'une entrée est prévue rue Chanzy ainsi que des toilettes publiques, le jardin sera beaucoup plus arboré par conséquent plus simple à l'entretenir, Réflexion des élus : Beau projet ; mais il faut revoir les points lumineux et la mise en valeur du Kiosque. Les plans sont donc adoptés tels que proposés. Le Conseil Municipal adopte également la proposition de VRD partenaire concernant la maîtrise d'œuvre VRD. VRD partenaire assurera 2 missions : reconnaissance et traitement des réseaux évalués à 4 000 € HT et mission d'assistance de l'étude de projet jusqu'au visa de fin de travaux et sera rémunéré sur un pourcentage de 8 à 10 % suivant le montant des travaux réalisés.

Commerces communaux : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que concernant le PROXI, les parts de la société ISAURA ont été rachetées par de nouveaux gérants. Ces derniers souhaitent, afin de relancer le magasin que la Commune efface une partie des dettes des loyers impayés et leur accord une baisse de loyers. La dette sera plafonnée à 6 000 € remboursable en mensualités de 250 € sur 2 ans. Le Conseil Municipal accepte et accorde une baisse de loyer de 25 % sur l'ensemble du Bâtiment pour la relance et maintien des commerces de la commune.

Installation du nouveau Médecin : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que, suite à une baisse de loyer de la part de PLURIAL NOVILIA, la location de la cellule commerciale située au 6 place des Gadons, s'élève à la somme de 799.94€ par mois. Afin d'aider le Docteur FANDRE à son installation Monsieur le Maire propose ces modalités d'accompagnement à partir du premier au 6ème mois, la commune prendra en charge la totalité de son loyer soit la somme de 4 799.64 € ; du 7ème au 12ème mois, prise en charge de 50 % de son loyer soit la somme de 2 399.82 €, du 13ème au 24ème mois, prise en charge de 25 % de son loyer soit la somme de 2 399.88 €.

Si le Docteur FANDRE part avant la fin des 24 mois, celui-ci s'engage à rembourser 100 % de la somme versée. si celui-ci part entre la 2ème et la 3ème année, il devra rembourser 75 % de la somme versée, entre la 3ème et la 4ème année, il devra rembourser 50 % de la somme versée ; entre la 4ème et la 5ème année, il devra rembourser 25 % de la somme versée. Le Conseil Municipal accepte et accorde cette aide à l'installation du Docteur FANDRE estimée à 9 600 €.

Ressources Humaines : Monsieur Le maire propose d'accorder à Madame Karine GAUDRILLER la prime RIFSEEP puisqu'elle a un an d'ancienneté. Le Conseil Municipal accepte cette demande et lui accorde le montant de la part fixe trimestrielle.

Indemnité de percepteur : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité de percepteur s'élève à la somme de 441.59 € pour l'année 2019.

Service technique : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la pompe de relevage se trouvant à l'atelier du service technique est en panne. Un devis a été réalisé par l'entreprise HAUTEM, celui-ci s'élève à la somme de 776.74 € TTC. Le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe ce devis pour le remplacement de pompe.

Vitraux Église : « Clair de Verre » vitraux d'art qui restaure actuellement les vitraux de l'Église de la commune a constaté des réparations supplémentaires pour la somme de 580.92 € TTC. Le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe ce supplément de facture, et une erreur de facture de 393.60 € TTC est à rajouter à cette somme.

Urbanisme : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société MHCS a fait une demande de Déclaration Préalable de travaux pour la rénovation d'un mur de soutènement au lieudit « les Correttes » pour une longueur de 155 mètres.

Parc Régional de la Montagne de Reims : Patrick DEMARLY, nous informe que le Parc Régional va entamer la révision de la chartre, et que le Domaine de Cormontreuil fait l'objet d'une offre de rachat pour une éventuelle installation d'une cuverie pour des vins bio d'exception mais des problèmes de PLU sont encore à régler.

Courrier du Grand Reims : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un groupe de travail est mis en place avec en premier temps la rédaction du cahier des charges ; un programme d'actions est prévu pendant le deuxième semestre 2020 pour l'orientation touristique du phare de Verzenay

Courrier du Grand Reims : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vigilance à apporter sur l'activité des bouilleurs de crus et des problèmes de pollution par les résidus de distillation pour le réseau eau et assainissement.

Courrier du Grand Reims : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une Stratégie Territoriale de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique, Développer les actions de prévention de la délinquance, et mettre en œuvre des actions de prévention sociale et éducative en faveur des gens du voyage, la nouvelle coordinatrice se nomme Madame Sandra VIERA-NEVES pour l'accompagnement et l'élaboration des projets sur la commune.

Courrier de Monsieur Daniel POTTIER : informant et demandant une intervention pour les dégâts et nuisance causer par les pigeons sur les toits de la rue de la Buffe.

Courrier (Mail) de Monsieur Bruno DURON demandant une mise à disposition d'une salle communale pour effectuer les cours de préparation au concours de taille. Le Conseil Municipal en prend note et ne peut y donner une suite favorable car les salles habituelles sont en travaux.

Courrier de Monsieur Sébastien POLETTI du camion à pizza Calcio informant qu'il ne vient plus sur la commune depuis septembre 2019.

L'Association « Aminoël » informe que le marché de Noël aura lieu le Samedi 21 décembre 2019 sur la Place des Petits Bouquins et une conteuse sera invitée pour l'occasion à la bibliothèque de la commune.

L'Association « la Charmoise », nous octroie la somme de 5 040 € provenant de la gestion forestière.

La commission fleurissement informe que la plantation de bulbes aura lieu le Dimanche 01 décembre 2019.

Villages et coteaux propres : suite à la journée opération nettoyage villages et coteaux propres, la CSGVC fait don de rosiers qui seront à retirer à partir de 20 novembre 2019 à Epernay.
Invitation des Sapeurs-Pompiers au vin d'honneur de la sainte Barbe qui aura lieu le samedi 07 décembre 2019 dans les locaux Moët et Chandon.

Madame Céline ROUSSEAUX remercie Madame Agath RABEUX-MENU pour la réalisation de l'affiche pour le concert qui aura lieu à l'Église de Verzenay le samedi 23 novembre 2019.

Monsieur Raphaël SIBLER informe le Conseil Municipal que le site internet de la commune sera bientôt en ligne et que les dernières parutions du bulletin info auront lieu en novembre 2019 et début 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une armoire va être implantée rue Arnould Quenardel dans le cadre du déploiement de Réseaux Très Haut Débit (passage de la fibre).

Divers :

Monsieur le Maire informe que tous les logements communaux sont occupés.

Repas des aînés aura lieu le dimanche 17 novembre 2019 à la Place des Petits Bouquins (petite salle cantine)

Agence Postale : 372 personnes ont fréquenté l'agence au mois d'octobre.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 06 janvier 2020 à 19h00.

Séance levée à 22 H 45

Réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2019

Etaient présents : Messieurs le Maire Jacques GRAGÉ, Thierry GIBELIN, Cyrille DUTERNE, Jean-Claude BONNIER, Denis BOVIÈRE, Patrick DEMARLY, Damien WOLFS
Et Mesdames Delphine BIENVENOT, Frédérique HATTÉ, Aude KRANTZ, Sabrina LELARGE, Frédérique MOUZON-LAHÉMADE, Céline ROUSSEAUX

Absents excusés : Madame Agath RABEUX-MENU donnant pouvoir à Monsieur le Maire Jacques GRAGÉ, Monsieur Raphaël SIBLER,

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Aude KRANTZ

Séance ouverte à 20 h 00

Délibérations :

Centre de Gestion : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'un Avenant à la Convention d'assurance CNP lui a été transmis suite à des changements d'articles concernant la transmission des données. Le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe cet avenant.

Bois D'HAUTEFEUILLE : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal, que la proposition d'achat de parcelles de bois appartenant à la succession D'HAUTEFEUILLE a été acceptée. Ces parcelles situées le long du CBR ont une surface totale de 13 hectares 94 ares 31 centiares, évaluées à 83 658 €. La Commune a fait une proposition à 60 868 € qui a été retenue. Monsieur le Maire informe qu'il a rendez-vous chez le notaire le 17 décembre 2019. Le Conseil Municipal accepte et donne son accord pour que Monsieur le Maire signe cette acquisition.

Informations :

Travaux Espace Culturel « Caveau Saint-Vincent » :

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal de la bonne avancée des travaux. Les trappes de visites n'ont pas été chiffrées, l'entreprise LAMBINET a fait parvenir un devis de 1 503 € HT. Le Conseil Municipal accepte et accorde que Monsieur le Maire signe ce devis.

Jardin Public : après présentation du projet de rénovation du jardin public et du chiffrage des travaux, le Conseil Municipal trouve le montant trop élevé. De nouvelles réunions entre la Commission et l'architecte auront lieu afin de réaliser des économies et un chiffrage plus en rapport avec nos moyens budgétaires sur ce projet.

Commerces communaux : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'une habitante pour vendre des plats à emporter et des produits régionaux sur le marché le mercredi matin. Après vérification de ses documents professionnels, Le Conseil Municipal accepte cette installation.

PROXI : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que le compresseur et la carte électronique du climatiseur sont hors service. Le devis est estimé à 3782 €.

SALON DE COIFFURE : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que le moteur et la turbine du climatiseur sont hors service. Le devis est estimé à 515 €.

Le Conseil Municipal accepte et accorde que Monsieur le Maire signe ces deux devis.

Ressources Humaines : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Serge ROUX ne fait plus partie de l'effectif en raison de sa mise en retraite pour invalidité à partir du 01 décembre 2019, qu'une déclaration pour poste vacant est mise en ligne sur le site du Centre de Gestion et que Monsieur DUARTE LEITE Laurent souhaite rester en poste sur la commune.

Services techniques : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la pompe de relevage se trouvant à l'atelier des services techniques est en panne. Un devis a été réalisé par l'entreprise HAUTEM, celui-ci s'élève à la somme de 776.74 € TTC. Le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe ce devis pour le remplacement de la pompe.

Vitraux Église : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que « Clair de Verre » vitraux d'art a découvert de la casse sur la baie n°11 après réparation. Les réparations supplémentaires s'élèvent à la somme de 925 € TTC. Le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe ce supplément de facture.

Courrier de la Trésorerie Municipale : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la part du Percepteur, l'informant que la Communauté Urbaine du Grand Reims avait une créance en cours depuis août 2018 pour un montant de 15 533 €. Cette facturation concerne le remboursement de frais du personnel.

Logement Maison Moët et Chandon : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que la chaudière de la salle de réception est branchée chez les locataires de la maison ; qu'il serait souhaitable de mettre un compteur séparé. Un devis a été évalué pour la somme de 758.00 € HT
Le Conseil Municipal accepte et donne son accord pour signer ce devis.

Divers :

Agence Postale : 437 personnes ont fréquenté l'agence au mois de Novembre.

Séance levée à 22 H 00

Réunion du Conseil Municipal du 11 février 2020

Etaient présents : Messieurs le Maire Jacques GRAGÉ, Jean-Claude BONNIER, Denis BOVIÈRE, Patrick DEMARLY, Raphaël SIBLER,
Et Mesdames, Frédérique HATTÉ, Aude KRANTZ, Sabrina LELARGE, Frédérique MOUZON-LAHÉMADE, Agath RABEUX-MENU, Céline ROUSSEAUX

Absents excusés : Messieurs Thierry GIBELIN donnant pouvoir à Monsieur le Maire Jacques GRAGÉ, Damien WOLFS donnant pouvoir à Monsieur Denis BOVIÈRE, Madame Delphine BIENVENOT donnant pouvoir à Madame Agath RABEUX-MENU, Monsieur Cyrille DUTERNE

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Aude KRANTZ

Séance ouverte à 20 h 00

Délibérations :

Terrain de Monsieur Hugues GODMÉ : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal, que l'ancien fossé d'une surface totale de 52 centiares, traversant son terrain, a été vendu à Monsieur Hugues GODMÉ pour une valeur de 1 040 €. Monsieur le Maire informe que la signature chez le notaire a eu lieu le 29 janvier 2020.

Ressources Humaines : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal, que la secrétaire Madame Karine GAUDRILLER arrive au terme de son contrat. Elle est actuellement en période de « Stagiairisation ».

Monsieur le Maire propose soit le renouvellement de son contrat à l'identique ou sa titularisation au 01 avril 2020. Le Conseil Municipal décide de la titularisation de Madame Karine GAUDRILLER au 01 avril 2020.

Informations :

Travaux Espace Culturel « Caveau Saint-Vincent » :

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal de la bonne avancée des travaux.

Un devis de 3 086 € HT a été établi par la société GUERLOT pour des travaux de peinture dans les WC du sous-sol, de la rampe et du garde-corps de la scène. Le Conseil Municipal accepte et accorde que Monsieur le Maire signe ce devis.

Des plans d'interventions et des consignes de sécurité sont à faire. Des devis ont été réalisés et estimés par la société HAAS pour un montant de 993 € pour l'espace culturel « Caveau Saint-Vincent » et de 908 € pour la salle du terrain de tennis couvert. Le Conseil Municipal accepte et accorde que Monsieur le Maire signe ces devis.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la réception des travaux est prévue aux environs du 15 mars 2020.

Ressources Humaines : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la part de Madame Véronique DENEUX, qui fait valoir son droit à la retraite au 1er septembre 2020.

Préfecture De La Marne : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une copie de l'Arrêté Préfectoral adressé à la Communauté Urbaine du Grand Reims, la mettant en demeure afin de régulariser et de réaliser des opérations nécessaires à la mise en conformité du système d'assainissement collectif (la station d'épuration) ; celle-ci sera sanctionnée administrativement et financièrement si des travaux ne sont effectués avant décembre 2021.

Voirie : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'à plusieurs reprises, la commune a demandé des travaux de voirie auprès du Grand Reims pour la création et réfection de l'Impasse de Paepe, Rue de Beaumont (en priorité), Rue Werlé et la rue du Moulin.

Centre de Secours : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la part de Monsieur Christophe LERICHE l'informant du manque de place et les difficultés d'utilisation de la caserne actuelle. Monsieur le Maire informe qu'il a transmis ce courrier à Madame Catherine VAUTRIN et a renouvelé sa demande de projet et d'étude de faisabilité pour la future caserne des pompiers -Boulevard de la République.

Dépôt sauvage de déchets : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier l'informant des nouvelles amendes forfaitaires pour ces infractions votées par le Parlement.

Taxe d'habitation : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que cette taxe devrait disparaître fin 2022 pour tous les foyers et qu'une compensation de l'État devrait avoir lieu pour combler ce manque financier.

Bois d'HAUTEFEUILLE : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que lors de l'achat de ces bois, Lieu-dit « Bois de Verzenay », le notaire lui a fait part qu'une Association de chasse a le droit de chasse et un bail verbal.

SGV : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que Monsieur TOUBART demande un soutien concernant la taxation des vins aux États-Unis de 100%, et souhaite que la commune signe son courrier qu'il adressera au Président de la République Monsieur MACRON.

Champagne CAPPELLE : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier venant de Monsieur David CAPPELLE pour des problèmes de stationnement en face du 50 rue Thiers car dans certains cas il lui est difficile d'entrée ou de sortir de l'exploitation familiale. Par conséquent, il demande un marquage par bandes jaunes sur le trottoir. Le Conseil Municipal va lui répondre qu'une surveillance sera faite et que des dispositions seront prises si des abus sont constatés.

Construction SCI Louis de Feu : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que suite à la construction de Monsieur Loïc DENEUX, la chaussée est détériorée à cause de la Grue. Monsieur le Maire a vu l'entreprise COSSU qui prendra en charge les réparations auprès la fin du chantier.

Demande de subvention : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de demande de subvention de l'Association « Lire et faire lire ». La Mairie va envoyer un dossier de demande de Subvention et le Conseil Municipal décidera de la suite à y donner.

Association BIKE 'US : Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Franck LELARGE, lui communiquant la date de la randonnée nocturne en VTT, le samedi 14 mars 2020 et demande à utiliser l'eau et la cour des Locaux Moët et Chandon -Boulevard de la République pour cette manifestation.

Divers :

Agence Postale : sur l'année 2019, l'agence postale aura comptabilisé 4 406 personnes. 397 personnes ont fréquenté l'agence au mois de Janvier 2020.

Recensement de la population : 1060 habitants au 01 janvier 2020

Séance levée à 22 H 15

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Et de 36 !

Contrairement aux 36 chandelles vu par Deontay Wilder à la 7ème reprise lors de son combat contre Tyson Fury, il n'est pas question dans les lignes qui suivent de bougies, mais de bulletins !
Car après 36 bulletins réalisés depuis mars 2014, je ne pouvais pas passer la main à mes successeurs sans remercier les personnes qui m'ont accompagnés tout au long de cette aventure :

Merci aux membres de la commission communication, Céline, Agath, Aude, Damien et Thierry, sans votre patience, vos contributions et vos relectures aiguës, mes libertés prises parfois avec l'orthographe, ou mes sessions au clavier avec des mouffes auraient été bien plus visibles !

Merci à Véronique, et Karine, pour avoir imprimé des pages et des pages et des pages,... supportant l'odeur à la limite du suffocant, du copieur,

Merci à Lionel, Serge, Quentin et Laurent d'avoir distribué 16 200 bulletins dans les boîtes aux lettres, qu'il pleuve, vente ou neige,... mais aussi par beau temps,

Merci aux présidents d'associations pour leurs articles, transmis presque toujours dans les temps,

Merci à « Maîtresse Laurence » (la Directrice des écoles), pour ses chroniques de la vie scolaire de nos chères têtes blondes.

Merci à monsieur le Maire, pour ses mots, souvent drôles mais toujours riches d'enseignements

Et merci à Emilie, mon épouse pour sa patience devant mes longues soirées passées sur ces 36 bulletins,

Grâce à vous, ces 36 bulletins auront été au final, des moments de plaisir !

Que ce même plaisir accompagne mes successeurs ! Et vous chers habitants, prenez soin de vous et de vos proches !

Raphaël Sibler

Les Services de Garde

ADMR

Permanence : mardi : 14 à 17 heures & samedi : 9 à 12 heures

Gardes des infirmières

Les soins au cabinet infirmier se feront uniquement sur rendez-vous. Merci de votre compréhension

Du 16 au 22/03 Hélène Beautrait 06.45.61.61.57

Du 23 au 29/03 Elise Sagot 06.22.61.02.24

Du 30/03 au 5/04 Hélène Beautrait 06.45.61.61.57

Du 6 au 12/04 Elise Sagot 06.22.61.02.24

Du 13 au 19/04 Hélène Beautrait 06.45.61.61.57

Du 20 au 26/04 Elise Sagot 06.22.61.02.24

Gardes des pharmacies

Dimanche 22 mars L. Bouscatel, D. Harmand Sillery : 03.26.49.15.16.

Dimanche 29 mars Ph. du Vignoble, Rilly : 03.26.03.40.38.

Dimanche 5 avril Ph. Lurquin, Tours/Marne : 03.26.58.92.62.

Dimanche 12 Ph. Hatté, Verzenay : 03.26.49.42.62.

Lundi 13 Ph. Hatté, Verzenay : 03.26.49.42.62.

Dimanche 19 avril Ph. du Vignoble, Rilly : 03.26.03.40.38.

Dimanche 26 avril Ph. Lebel, Bouzy : 03.26.57.07.23.

Dimanche 1 mai Ph. du Vignoble, Rilly : 03.26.03.40.38.

Dimanche 3 mai Ph. Lurquin, Tours/Marne : 03.26.58.92.62.

Vendredi 8 mai Ph. Tonnel, Verzy : 03.26.97.91.28.

La publication du service de garde des médecins n'est plus autorisée. Pour connaître le médecin de garde, téléphoner au 15

L'Agenda



Réalisation du bulletin : Raphaël Sibler
15/03/2020